

# **REGLEMENT D'UTILISATION TEMPORAIRE DU TERRAIN DU STADE DU 14 JUILLET (jusqu'au 29 juin)**

## **Accès au terrain :**

Le terrain est strictement interdit en dehors des créneaux horaires suivants :

- Lundi de 16 h 00 à 20 h 15
- Mercredi de 16 h 00 à 20 h 15
- Vendredi de 16 h 00 à 20 h 15

Les créneaux sont répartis par sessions de deux heures avec une pause de 15 minutes entre chaque session. Soit 16 h 00 à 18 h 00 et 18 h 15 à 20 h 15.

Les archers ne devront pas accéder au terrain sans y être invités par le responsable de permanence. Les archers sont invités à se présenter 5 minutes avant l'heure de tir, toute personne arrivant après l'heure de début de session ne sera pas autorisée à entrer sur le site et perdra d'office son créneau.

Inscription et validation obligatoire par mail auprès du capitaine. Tout archer n'étant pas inscrit ne sera pas autorisé à accéder au terrain.

Le port du masque est obligatoire.

La désinfection des mains est obligatoire dès l'accès au terrain, la compagnie mets à disposition du gel hydroalcoolique ou du savon liquide avec de l'eau.

Dès la fin de session de tir l'archer doit immédiatement quitter le terrain.

Aucun accompagnateur n'est autorisé pour les adultes, un accompagnateur maximum pour un enfant dans la limite de 10 personnes sur le terrain responsable inclus.

Si le responsable n'est pas présent sur les lieux, le terrain n'est pas accessible et la ou les séances seront annulées et reportées ultérieurement.

## **Déroulement de la session de tir :**

Un seul tireur par cible dans une zone délimitée.

Huit tireurs maximum sur le terrain aux distances suivantes :

2 x 18 mètres, 2 x 30 mètres, 2 x 50 mètres, 70 et 130 mètres

Respect du sens de circulation pour accéder au pas de tir matérialisé par des flèches au sol.

Interdiction de quitter sa zone de tir sauf pour aller chercher ses flèches ou quitter définitivement le terrain.

Le port de gants est fortement recommandé notamment pour l'accès aux cibles.

Le port du masque est obligatoire hors séquence de tir.

Chaque participant devra disposer de son propre blason. Installation et retrait par ses soins.

Le temps de présence sur le terrain doit exclusivement être dédié à la pratique, aucun temps de partage ou discussion doit être organisé.

### **Inscriptions :**

Pour pouvoir s'inscrire aux créneaux de tir, l'archer devra au préalable soit retourner le présent règlement daté, signé et indiqué son numéro de licence par mail au capitaine ou indiquer sur le premier mail d'inscription la phrase suivante « Je reconnais avoir lu et compris le règlement d'utilisation temporaire du terrain du stade du 14 juillet et en accepte l'intégralité des mesures » en indiquant également son nom prénom et numéro de licence.

Les inscriptions ne se feront uniquement par mail auprès du capitaine (masterbow276@gmail.com) du lundi au vendredi pour la semaine suivante.

Aucun rajout de dernière minute ne sera enregistré.

Toute annulation d'un créneau est définitive.

L'envoi du mail par l'archer ne vaut pas inscription, un mail de confirmation du capitaine sera renvoyé à l'archer.

Les créneaux de tir peuvent être annulés sans justification, les personnes inscrites seront prévenues par mail.

### **Application du règlement :**

En cas de soucis sur le pas de tir, merci d'en faire part au responsable du jour et d'en informer le capitaine.

Le responsable du jour à toute autorité pour faire respecter le règlement y compris l'exclusion du pas de tir.

Dans le cas éventuel où une personne ne respectera pas le présent règlement, la compagnie se réserve le droit de demander des sanctions disciplinaires à l'encontre de cette personne tant auprès de l'amicale laïque de la Madeleine (A.L.M.) qu'auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A.).